



CERTIFICAT D'ASSURANCE

Aviation Générale		Police n° 2016/50068	
Assuré: TARAIN JEHAN BENJAMIN 18 RUE EMILE PICARD RES AMIRAUTE APPT 39 17000 LA ROCHELLE FRANCE	Date d'émission : 12/01/2016		
	Période de couverture :		
	Du : 12/01/2016	Au : 11/01/2017	
	FLYING EYE QUAD PHANTOM 3 Multirotors Cat D – S1, S3	MMD : inférieure à 500 Kgs	
Limites géographiques : EUROPE			
Montant de la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers par accident : EUR 1 600 000,00 (Un million six cent mille)			

A l'attention des autorités et autres personnes impliquées.

Certificat d'assurance :

La présente attestation a pour objet de certifier qu'un contrat d'assurance a été signé entre le signataire et l'assuré désignés ci-dessus.

Elle est valable uniquement pendant la période concernée.

Elle est utilisable par le propriétaire ou l'utilisateur de l'aéronef assuré, muni des autorisations réglementaires.

La validité du contrat d'assurance est soumise à la condition que les primes aient été réglées.

L'attestation délivrée est soumise aux termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Délivré par les Compagnies Membres de LA REUNION AERIEENNE le: 12/01/2016

Signature autorisée :



Siège Social : 134 Rue Danton – 92300 LEVALLOIS-PERRET – France

Tél. : +33 (0)1 71 05 46 00 – Fax : +33 (0)1 71 05 49 00

RÉUNION AÉRIENNE & SPATIALE SAS au capital de 999 999€

Intermédiaire d'Assurance et de Réassurance, Immatriculé à l'ORIAS n° 15006956

815 336 672 RCS Nanterre

LA RÉUNION AÉRIENNE, un nom commercial de RÉUNION AÉRIENNE & SPATIALE SAS